

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Convention de financement du
service Infos Seniors Marne
2027-2029

N°3401

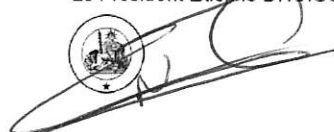
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013401-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2458 en date du 11 décembre 2018 prévoyant la coordination gérontologique au titre des compétences d'intérêt communautaire exercées par la CCBC dans le domaine de l'action sociale,

VU le projet de convention de financement du service Infos Seniors Marne du Pays de Brie et Champagne,

CONSIDERANT que le service Infos Seniors Marne du Pays de Brie et Champagne est porté par l'association gérontologique du Pays de Brie et Champagne et correspond à l'ancien CLIC,

CONSIDERANT que le service Infos Seniors Marne exerce des missions d'information, d'orientation et de coordination auprès des personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie, pour leur permettre de bénéficier d'un réseau d'aides de proximité, ainsi qu'un accompagnement dans la mise en place d'un plan d'aides personnalisé,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil communautaire de conclure une nouvelle convention avec le service Infos Seniors Marne du Pays de Brie et Champagne, pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2027,

CONSIDERANT que la convention prévoit le versement d'une subvention annuelle fixée à 1,40 € par habitant, révisable chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac,

CONSIDERANT l'utilité de ce service pour le territoire, et l'intérêt de continuer à soutenir son action,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

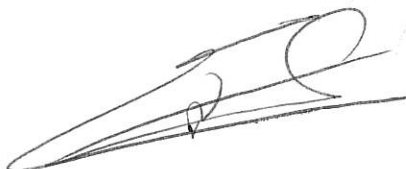
APPROUVE la convention de financement du service Infos Seniors Marne du Pays de Brie et Champagne, pour la période 2027-2029 et les conditions de financement.

AUTORISE le Président de la CCBC à signer la convention et à verser la subvention prévue pour le fonctionnement du service Infos Seniors Marne, à partir de 2027.

S'ENGAGE à inscrire chaque année les crédits nécessaires au versement de la subvention, dans le budget général de la collectivité.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
5.3 Désignation de représentants

Objet de la Délibération :
Désignation d'un représentant au
Conseil de surveillance du Centre
hospitalier de Montmirail

N°3402

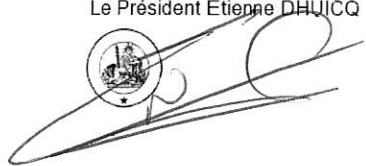
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L.6143-5 du Code de la santé publique, prévoyant la composition du Conseil de surveillance des établissements de santé, qui comprend des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel médical et non médical de l'établissement public, et des personnalités qualifiées,

CONSIDERANT que le conseil de surveillance d'un hôpital public a pour mission principale de définir les orientations stratégiques de l'établissement et d'exercer un contrôle de sa gestion,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire doit désigner le représentant de la CCBC au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Montmirail,

CONSIDERANT que M. Etienne DHUICQ est candidat,

CONSIDERANT que l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

NOMME M. Etienne DHUICQ, représentant de la CCBC au Conseil de surveillance du centre hospitalier de Montmirail.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ

The image shows a handwritten signature in dark ink, which appears to be 'Etienne DHUICQ'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp is faint and contains text around its perimeter, including 'COMMISSION DE LA CCBC' at the top and 'MONTMIRAIL' at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms or similar heraldic emblem.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2025 sur le prix et la qualité du
service public de prévention et de
gestion des déchets

Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les articles L.2224-17-1 et L.1411-13 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, présenté au conseil communautaire, par M. le Vice-président délégué à l'environnement,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

N°3403

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

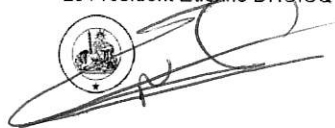
051-245100888-20261001-DEL202610013403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Le Conseil communautaire, à l'unanimité

APPROUVE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.

PRECISE que le rapport sera publié sur le site Internet de la CCBC.

PRECISE que ce rapport sera adressé au Maire de chaque commune membre, afin d'être communiqué aux conseils municipaux et qu'il sera transmis à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Convention de collecte des
articles culinaires usagés

N°3404

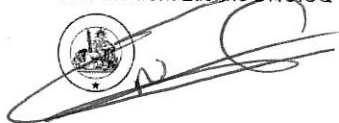
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise et ses compétences dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés,

CONSIDERANT que le Groupe SEB, via sa marque TEFAL, travaille au déploiement d'une boucle fermée relative à la collecte, au recyclage, à la valorisation et à la transformation des poêles et casseroles usagées,

CONSIDERANT que ce projet fait suite à de premières expérimentations menées depuis 2012 auprès de distributeurs qui ont permis la collecte de plus de deux millions d'unités de poêles et casseroles usagées, et que l'objectif du Groupe SEB est de collecter vingt-cinq millions de poêles d'ici à 2027,

CONSIDERANT que dans ce contexte, le Groupe SEB propose aux collectivités et syndicats un service de collecte et d'enlèvement des articles culinaires usagés dans des points d'enlèvements, par la mise à disposition et la gestion de contenants dédiés dans leurs déchèteries,

CONSIDERANT que le SYVALOM propose à ses adhérents de signer et gérer, pour une durée de 3 ans, la convention passée avec le Groupe SEB pour leur compte, afin de mettre en place ce service,

CONSIDERANT que le SYVALOM reversera aux adhérents les soutiens attribués selon les modalités définies dans sa politique tarifaire annuelle,

CONSIDERANT l'intérêt de mettre en place cette nouvelle collecte à la déchèterie de Maclaunay,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président de la CCBC à confier au SYVALOM la signature et la gestion de la convention de collecte des articles culinaires usagés pour le compte de la Communauté de la Brie Champenoise.

PRECISE que le SYVALOM percevra de TEFAL des compensations financières à hauteur d'un montant de 150€ HT par tonne et les reversera dans les mêmes conditions, selon le même barème, à la CCBC sur justificatif.

ENGAGE la collectivité à transmettre l'ensemble des éléments justificatifs des données déclarées par le SYVALOM auprès de l'éco-organisme, pour permettre le calcul des soutiens financiers.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DUTICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2025 sur le prix et la qualité du
service public de l'eau potable

N°3405

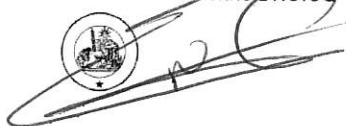
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013405-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUIY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L.1411-3, L.1411-13, et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2025 établi par le délégataire du service public de distribution d'eau potable, sur le territoire concédé,

VU le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service de distribution d'eau potable, présenté au Conseil communautaire, par M. le Vice-président délégué à l'eau, à l'assainissement et à la voirie,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du service eau potable, sur le territoire géré en concession.

PRECISE que le rapport annuel du délégataire et le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable seront publiés sur le site Internet de la CCBC.

PRECISE que le rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable sera adressé au Maire de chaque commune membre, afin d'être communiqué aux conseils municipaux et qu'il sera transmis à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to be 'EDH'. The stamp is faint and circular, with some illegible text around the perimeter.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	39

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2025 sur le prix et la qualité du
service public de
l'assainissement collectif

Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Claudette BOUCHE, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3406

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU les articles L.1411-3, L.1411-13, et L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport annuel 2025 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif, présenté au Conseil communautaire, par M. le Vice-président délégué à l'eau, à l'assainissement et à la voirie,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

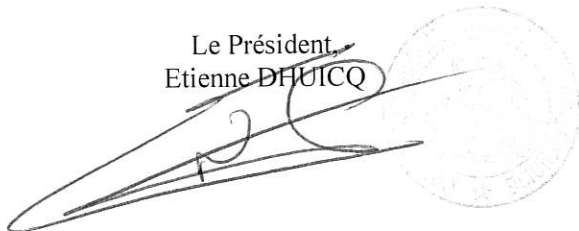
APPROUVE le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

PRECISE que le rapport sera publié sur le site Internet de la CCBC.

PRECISE que ce rapport sera adressé au Maire de chaque commune membre, afin d'être communiqué aux conseils municipaux et qu'il sera transmis à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Etienne DHUICQ', is written over a circular official stamp. The stamp is faint and contains some illegible text, possibly a date or official seal.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Autorisation de signer un marché
de prestation de services -
Missions du Service Public
d'Assainissement Non Collectif
(SPANC)

Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

N°3407

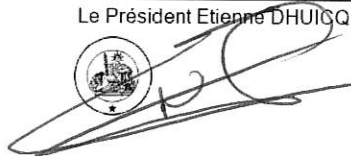
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013407-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L. 1331-1-1 du Code de la Santé publique prévoyant l'obligation pour tout propriétaire d'un immeuble non raccordé à un réseau d'assainissement collectif public, de disposer d'une installation d'assainissement individuelle aux normes, maintenue en bon état de fonctionnement et régulièrement contrôlée,

VU l'article L.2224-8 du Code général des collectivités territoriales fixant les obligations de contrôle des installations d'assainissement non collectif des communes et EPCI compétents dans le domaine de l'assainissement,

VU l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, et les articles L.2124-2 et R.2124-2 du Code de la commande publique, réglementant la procédure d'appel d'offres,

VU les statuts de la Communauté de communes de la Brie Champenoise et sa compétence assainissement des eaux usées,

VU le projet de marché de prestations de services pour la réalisation des missions du service public d'assainissement non collectif (SPANC),

VU le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 28 septembre 2026,

CONSIDERANT que la Communauté de communes de la Brie Champenoise a décidé d'élargir les missions exercées par le SPANC, afin de répondre aux obligations du Code général des collectivités territoriales qui prévoit les contrôles suivants :

- Contrôle de conception et d'implantation des installations ANC neuves ou réhabilitées
- Contrôle de bonne exécution des travaux d'installation ou de réhabilitation
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes
- Diagnostic des installations lors de ventes immobilières,

CONSIDERANT que les moyens humains de la collectivité ne sont pas suffisants pour effectuer l'ensemble des contrôles des installations ANC du territoire et qu'il est proposé de confier cette mission à un prestataire extérieur, sous le contrôle de la collectivité, en passant un marché public de prestations de service,

CONSIDERANT que le marché soumis au Conseil communautaire présente les caractéristiques suivantes :

- Accord cadre mono attributaire à bons de commande
- Durée du marché un an, reconductible trois fois
- Marché à prix unitaires
- Volumes maximum de commandes par an : 600 contrôles,

CONSIDERANT que la Commission d'appel d'offres, réunie le 28 septembre 2026, a attribué le marché à l'entreprise B3E - 5 Rue Etienne Oehmichen - 51100 REIMS,

CONSIDERANT que le montant du marché est estimé à 71 300 € HT par an, sur la base des prix unitaires du candidat et des besoins prévisionnels de la collectivité :

Prestation	Prix unitaire HT	Quantité annuelle	Montant annuel HT
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	135,00 €	470	63 450,00 €
Diagnostic ANC lors d'une vente immobilière	145,00 €	40	5 800,00 €
Contrôle de conception et d'implantation	90,00 €	10	900,00 €
Contrôle de bonne exécution	115,00 €	10	1 150,00 €
Total annuel HT prévisionnel		530	71 300,00 €
Total sur 4 ans HT (hors révision) prévisionnel		2 120	285 200,00 €

APRES AVOIR DELIBERE,

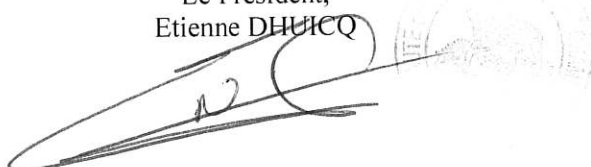
Le Conseil communautaire, à la majorité avec 1 voix contre, 3 abstentions et 34 voix pour,

AUTORISE le Président à signer et notifier un marché de prestations de service ayant pour objet la réalisation des missions du service public d'assainissement non collectif sur le territoire de la CCBC, avec la société B3E.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de l'exécution de ce marché.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	38

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
8.8 Assainissement

Objet de la Délibération :
Extension des missions du service
public d'assainissement non
collectif

N°3408

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ

Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. René-Paul SAVARY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts en vigueur de la Communauté de communes de la Brie Champenoise approuvé par arrêté préfectoral du 31 juillet 2023 et sa compétence assainissement des eaux usées,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2458 du 11 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour certaines compétences exercées par la CCBC, et précisant que la compétence assainissement non collectif est limitée au contrôle des installations,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2224-8 du CGCT susvisé le SPANC assurer une mission obligatoire de contrôle des installations d'assainissement non collectif et peut aussi prendre en charge les tout ou partie des missions facultatives suivantes :

- assurer, avec l'accord écrit du propriétaire, l'entretien, les travaux de réalisation et les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif prescrits dans le document de contrôle,
- assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif,
- fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation de tout ou partie d'une installation d'assainissement non collectif,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire a arbitré en décembre 2018 pour n'exercer que la mission obligatoire de contrôle fixée par la loi,

CONSIDERANT que la CCBC projette de porter une opération groupée de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif dans les Communes de Le Gault-Soigny et Charleville, identifiées comme prioritaires par le SDAGE, et que ce type d'opérations pourra être étendue à d'autres communes ultérieurement, en fonction des dispositifs de soutien de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'étendre les missions exercées par le SPANC à la compétence facultative réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour pouvoir porter et piloter ce type d'opération qui implique de lancer et suivre des marchés publics d'études et de travaux, de centraliser la maîtrise d'ouvrage publique, de percevoir les subventions de l'agence de l'eau, et de refacturer le reste à charge des études et travaux aux particuliers qui se seront engagés volontairement dans une opération groupée,

CONSIDERANT que les statuts de la CCBC ne restreignent pas la compétence assainissement et que le Conseil communautaire peut donc légalement décider d'étendre la mise en œuvre opérationnelle du SPANC à la compétence réhabilitation, sans nouveau transfert de compétence,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité ;

DECIDE d'étendre la compétence assainissement non collectif aux études et travaux de réhabilitation des installations individuelles, dans le cadre exclusif du portage et pilotage d'opérations groupées subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre financeur.

PRECISE que l'article II.6 Assainissement de la délibération n°2458 du 11 décembre 2018 est modifié comme suit à la date de l'entrée en vigueur du présent acte :

II.6 Assainissement

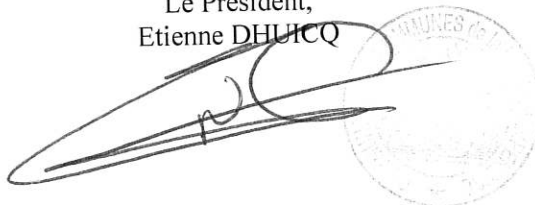
Relèvent des compétences de la CCBC l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées, ainsi que la gestion des eaux pluviales.

L'exercice de la compétence assainissement non collectif comprend les missions de contrôle obligatoire prévue par l'article L.2224-8 du CGCT et la mission facultative de réhabilitation des installations individuelles, dans le cadre exclusif du portage et pilotage d'opérations groupées subventionnées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou tout autre financeur.

PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°2458 du 11 décembre 2018 ne sont pas modifiées et restent entièrement applicables.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
7.10 Finances divers

Objet de la délibération :
Dégrèvements exceptionnels
sur factures d'eau

N°3409

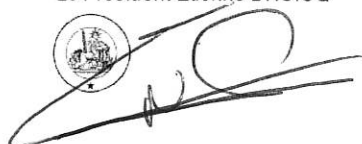
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DE202610013409B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.521 I-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. René-Paul SAVARY, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L.2224-12-4-III bis et R. 2224-20-1-II du Code général des collectivités territoriales définissant les modalités d'octroi et de calcul des dégrèvements sur factures d'eau, en cas de consommation anormale liée à une fuite sur canalisation, pour les locaux d'habitation,

VU le règlement du service de distribution d'eau potable de la CCBC définissant les modalités d'octroi et de calcul des dégrèvements sur factures d'eau, pour les locaux autres que d'habitation,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire peut accorder des dégrèvements sur factures d'eau, pour des cas particuliers, n'entrant ni dans les dispositions prévues par la loi Warsmann, ni dans celles prévues par le règlement du service de l'eau,

CONSIDERANT que les fuites, pour lesquelles un dégrèvement exceptionnel est proposé ci-après, ont eu lieu dans des conditions justifiant de dégrever la totalité de la surconsommation liée aux fuites,

APRES AVOIR DELIBERE,

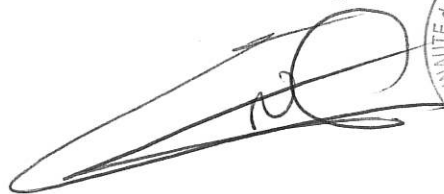
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE les dégrèvements suivant sur facture d'eau et d'assainissement, à hauteur de toute la consommation liée à la fuite :

- Facture n°2026-042-7554 du 30/06/2026
Débiteur : Mme Florence GUEDRAT
Motif du dégrèvement : Fuite après compteur sur raccord après travaux de reprise du branchement
Montant de la facture initiale : 654,29 € TTC
Volume dégrévé : 46 m³
Montant du dégrèvement : 270,59 € TTC.
- Facture n°2026-039-6316 du 30/06/2026
Débiteur : M. Rémi FROMENT
Motif du dégrèvement : Fuite après compteur sur Té après travaux de reprise du branchement
Montant de la facture initiale : 1 242,12 € TTC
Volume dégrévé : 102 m³
Montant du dégrèvement : 599,63 € TTC.
- Facture n°2026-038-6090 du 30/06/2026
Débiteur : M. Geoffrey REYES
Motif du dégrèvement : Fuite après compteur sur raccord après travaux de reprise du branchement
Montant de la facture initiale : 2 000,96 € TTC
Volume dégrévé : 602 m³
Montant du dégrèvement : 1 619,09 € TTC.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2026
Budget général

Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3410

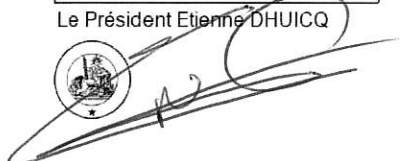
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013410-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. René-Paul SAVARY, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3369, en date du 23 avril 2026, approuvant le budget primitif général de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires suivant sur le budget général :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
011	611	12 320 €		Enlèvements déchets amiantés
011	627	1 000 €		Frais ligne de trésorerie
011	6288	-2 982 €		Réduction crédits divers
014	7392221	6 680 €		Complément prélèvement FPIC
74	74833		17 018 €	Complément compensation état taxes foncières
		17 018 €	17 018 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
21	21312	12 640 €		Pose d'une porte et réparation du préau à l'école élémentaire de Le Gault-Soigny
21	2138	-14 900 €		Réduction crédits divers
21	2188	2 260 €		Ventilateurs pour les écoles et services
45	458107	40 000 €		Travaux VRD rue des Vignes - Complément crédits en dépenses opération sous mandat
45	458107		40 000 €	Travaux VRD rue des Vignes - Complément crédits en recettes opération sous mandat
		40 000 €	40 000 €	

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à + 17 018 € sur la section de fonctionnement, et + 40 000 € sur la section d'investissement,

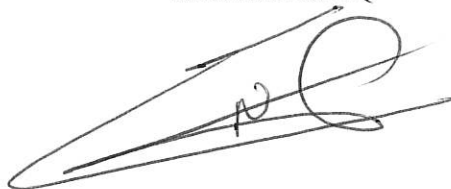
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2026 du budget général, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 1er octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Séance du 1^{er} octobre 2026

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2026
Budget eau

N°3411

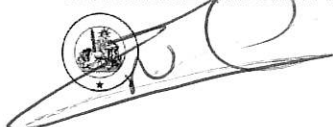
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013411-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludvine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. René-Paul SAVARY, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3371, en date du 23 avril 2026, approuvant le budget primitif du service de l'eau potable de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires suivant sur le budget eau :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
011	63718	7 140 €		Complément taxes AESN
68	6817	3 600 €		Complément provision créances douteuses
65	6588	-14 740 €		Réduction crédits autres charges diverses
042	6811	4 000 €		Complément dotation aux amortissements
		0 €	0 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
21	2182	- 35 000 €		Report achat véhicule
21	21531	37 685 €		Pose de 4 membranes à la station de traitement de l'eau de Le Thoult-Trosnay
21	21561	20 790 €		Remplacement d'équipements au château d'eau de Montmirail
21	21531	60 000 €		Complément pour reprise des branchements plomb
21	21531	4 000 €		Remplacement de pompe
23	2315	-83 475 €		Réduction de crédits prévus pour les remplacements de réseaux (études en cours, à réinscrire en 2027).
040	28153		4 000 €	Complément dotation aux amortissements
		4 000 €	4 000 €	

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et + 4 000 € sur la section d'investissement,

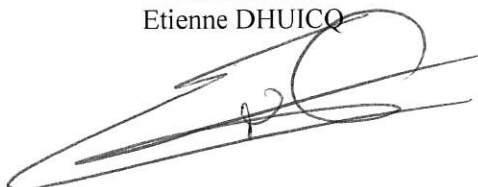
APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2026 du budget eau, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 1^{er} octobre 2026

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	37

Date de la convocation
25 septembre 2026

Date de publication
12 octobre 2026

Domaine d'intervention :
7.1 Décisions budgétaires

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2026
Budget assainissement

N°3412

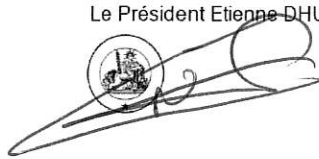
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20261001-DEL202610013412-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 12/10/2026

Le Président Etienne DHUICQ



Par convocation en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise le premier octobre deux mille vingt-six, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : M. Valentin HENRY, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, Mme Amélie LEBON, M. Philippe MARCY, M. René CONDETTE, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Christophe MONCUY, M. Didier CARELLE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Guillaume PICARD, M. Etienne DHUICQ, M. Romain GIRARDIN, Mme Valérie JACQUINOT, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Brigitte LAGRUE, M. Pascal POISSON, Mme Monique MOREL, M. Mohamed BENAHMED, Mme Karine BOCQUET, Mme Magali CHAUMELLE, M. Juan GARCIA, M. Enzo JOBERTY, Mme Sandrine PAYET-VIGNOT, M. Tristan RUIZ, M. Philippe LEFEVRE, Mme Anne MORTIER, M. Alain BOURBON, M. Patrick VIÉ, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Délégués suppléants présents : M. Pascal MINEAU, Mme Delphine FOURNAISE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. Jean-Christophe LAURIN ayant donné pouvoir à M. Didier ROCHE, Mme Ludivine RIVARD ayant donné pouvoir à Mme Karine BOCQUET, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à M. René CONDETTE, Mme Céline DAUTEUIL ayant donné pouvoir à Mme Anne MORTIER.

Absents : M. Michel PERDREAU, M. René-Paul SAVARY, M. Pierre-Emmanuel BEGNY, Mme Claudette BOUCHE excusée.

M. Tristan RUIZ est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3373, en date du 23 avril 2026, approuvant le budget primitif du service de l'assainissement de la Communauté de communes de la Brie Champenoise,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder aux ajustements budgétaires suivant sur le budget assainissement :

FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
011	618	1 570 €		Interventions diverses sur branchements
65	6588	-7 745 €		Réduction crédits autres charges diverses
66	66111	1 365 €		Intérêts 2026 emprunt travaux Charleville
66	6688	3 590 €		Complément intérêts prêt relais
68	6817	1 220 €		Complément provision créances douteuses
		0 €	0 €	
INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
16	1641	1 890 €		Echéance 2026 emprunt travaux Charleville
21	2138	-1 890 €		Réduction crédits divers
		0 €	0 €	

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et 0 € sur la section d'investissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2026 du budget assainissement, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} octobre 2026

Le Président,
Etienne DHUICQ

